

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413317376

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 FEVRIER 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

OBJET : Protocoles d'accord 2018-2022 des plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) du territoire métropolitain et avenant au protocole 2015-2019 du PLIE Istres-Ouest-Provence.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département soutient financièrement les plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) dans leurs missions d'accompagnement socio-professionnel et de placement en emploi des demandeurs d'emploi de longue durée, dont les bénéficiaires du RSA (BRSA).

Les PLIE sont des dispositifs partenariaux réunissant l'Etat, la Région, le Département, les intercommunalités et/ou commune autour d'un objectif commun consistant à faciliter l'accès à l'emploi et à la qualification des personnes en difficulté en proposant un accompagnement à l'emploi individualisé. Les PLIE sont pilotés de manière partenariale et les engagements de chaque partenaire sont inclus dans un document cadre du PLIE, le protocole d'accord, d'une durée de cinq ans.

A l'exception du PLIE Istres Ouest Provence, dont le protocole est valide jusqu'au 31 décembre 2019, les protocoles des PLIE arrivent à échéance le 31 décembre 2017.

Le présent rapport concerne :

- le renouvellement des protocoles d'accord pour la période 2018-2022 pour les cinq PLIE dont les protocoles se terminent le 31/12/2017 : le PLIE Marseille-Provence-Centre (PLIE de Marseille), le PLIE Marseille-Provence-Est (PLIE de la Ciotat), le PLIE Marseille-Provence-Ouest (PLIE de Marignane et côte bleue), le PLIE du pays d'Aix et le PLIE du pays de Martigues ;
- l'avenant au protocole 2015-2019 du PLIE Istres-Ouest-Provence, afin d'intégrer la métropole Aix-Marseille-Provence comme gestionnaire des fonds.

Pour les prochains protocoles, les objectifs des six PLIE sont les suivants :

- accompagner 6 250 personnes par an, dont a minima 60% de BRSA ;
- 50% des sorties réalisées doivent être des sorties positives.

Bilan du 01/01/2013 au 30/06/2017 – (bilan détaillé en annexe 1) :

Ce bilan correspond à la période des précédents protocoles (2013-2017) pour cinq des six PLIE : le PLIE Marseille-Provence-Centre, le PLIE Marseille-Provence-Est, le PLIE Marseille-Provence-Ouest, le PLIE du pays d'Aix et le PLIE du pays de Martigues.

Pour le PLIE Istres-Ouest-Provence, le bilan 2013-2017 concerne deux protocoles (protocole 2010-2014 et protocole 2015-2019) :

Objectifs et résultats 2013 – 2014 – 2015 – 2016 - 2017 (au 30/06/2017) :

- accompagnement :
 - Objectif : 6040 personnes à accompagner / an ;
 - Résultats : 4800 personnes accompagnées en 2013 (pas d'action financée sur le PLIE d'Aix en 2013), 6335 en 2014, 6683 en 2015, 6324 en 2016, 4416 au 30/06/2017.

- BRSA :
 - Objectif : 50% a minima du public doit être BRSA ;
 - Résultats : les BRSA représentent 63,3% des personnes accompagnées.

- sorties positives :
 - Objectif : 50% des sorties doivent être des sorties positives ;
 - Résultats : En moyenne sur 5 ans, les sorties positives représentent 44,7 % des sorties, soit un total de 5338 sorties positives, dont 3191 sorties positives de BRSA.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL